

RESUME DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AMPIA

Du mardi 23 avril 2002 à 14h.30 en l'Aula Frank-Martin (Collège Calvin)

Le **procès-verbal** de l'Assemblée du 15 février 2001 est accepté

Rapports.

I. Le président revient sur la modification des Statuts de la CIA (01.01.2000) portant sur la rente de conjoint survivant. Pour l'immense majorité des pensionnés cette rente est améliorée, puisqu'elle passe de **45 % du traitement assuré déterminant du défunt à 66,66 % de la pension du défunt.**

Pour un petit nombre, malheureusement, selon ce même calcul, cette rente est diminuée par rapport à la rente escomptée (bordereau individuel de renseignements au moment de la retraite).

Le Comité de l'AMPIA a demandé un avis de droit à Me WAEBER pour savoir s'il était admissible d'appliquer les nouveaux Statuts sans prévoir de dispositions transitoires. Il semble que ce mode de faire soit conforme à la LPP et autres lois en vigueur et qu'un recours serait sans effet.

Le problème de l'indexation des pensions a donné lieu à des discussions sans effet avec Mme Calmy-Rey. Malheureusement, les pensions vont seulement suivre l'indexation du traitement des actifs. Jusqu'à maintenant les pensionnés ne sont jamais consultés sur ce sujet.

M. Lucien GIORIA, membre du Comité a accédé à la vice-présidence de l'Assemblée des délégués de la CIA.

Une somme de **Fr 10'000.-** a été versée par l'AMPIA à Pro Senectute dans le cadre d'un programme d'accompagnement à domicile destiné aux personnes dépendantes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées.

II. Le trésorier (M. Gilbert VOUANT) commente les comptes 2001, présentés au dos de la convocation. Un vérificateur des comptes (M. Meylan) propose leur approbation.

Tous ies rapports sont acceptés à l'unanimité.

III. Discussions.

Non-paiement des cotisations. Environ 300 personnes ne s'acquittent pas de leur cotisation (Fr. 10.- par an). Des rappels occasionnant bien des frais ne sont pas envoyés, cependant un règlement de ce problème doit être trouvé.

Deux postes vacants à l'Assemblée des délégués : le Président cherche des personnes intéressées.

Exposé de M. Michel DUCOMMUN, président du comité de la CIA.

A la suite de quelques informations alarmistes sur l'état de santé de la CIA, l'orateur rassure l'auditoire et indique que le taux de couverture de la Caisse est bon. Malgré la conjoncture économique, les « réserves » de la Caisse sont actuellement suffisantes. La durée de cotisation (24 %) a été augmentée de 3 ans et la garantie de l'Etat sont une sécurité.